

INFO VILLAGE



Photos Alain Ferreux



5

19 MARS 1962 - 19 MARS 2022



9

BUDGET 2022



6 - 8 et 12

LA MÂTRE

INFO

MAIRIE

Horaires d'ouverture au public :

mardi, jeudi, samedi :
9h00 à 11h30
vendredi : 13h30 à 16h00

46, rue du Bourg
01480 Messimy sur Saône
Tél : 04 74 67 80 77
Fax : 04 74 67 94 58
mairie.messimysursaone@orange.fr
www.messimysursaone.fr

 Mairie de Messimy sur Saône

Permanence du Maire ou Adjoints :
Samedi : 10h00 à 11h30

ÉCOLE

94, rue du Bourg
01480 Messimy sur Saône
04 74 67 86 14

BIBLIOTHÈQUE

Horaires d'ouverture :

mardi : 16h00 à 18h00
samedi : 10h00 à 12h00
rue du Bourg
04 74 67 87 80

bibliotheque.messimysursaone@orange.fr

 Bibliothèque municipale de Messimy sur Saône

INFOS UTILES

- Gendarmerie : 17
- Pompiers : 18
- Samu : 15
- Pharmacie de garde : 32.37
- SOS Médecin : 36.24
- Centre anti-poisons : 04 72 11 69 11
- SUEZ EAU urgence : 09 77 40 11 30
- ENEDIS ERDF : 09 72 67 50 01
- ENGIE GRDF : 08 00 47 33 33
- ALEC 01 : 04 74 45 12 40
- ARNAQUES INTERNET :
www.service.public.fr
- Ostéopathe :
233 rue du Bourg 07 78 46 07 85
- Cabinet d'infirmières :
237 rue du Bourg 07 69 70 20 73
- Point Poste : bar/tabac - le Détour
- Point Vert CA : bar/tabac - le Détour
- Assistances maternelles :
Voir le site de la Mairie
- France Info Service 04 74 04 02 57
- Déchèteries Smidom 04 74 04 94 69
Francheleins
St Etienne sur Chalaronne
St Jean sur Veyle
Vonnas
- Colonnes de tri PAV :
Chemin des Ferrières, Cimetière
et Salle Polyvalente
- Référent ambroisie : Marion Chaube
mairie.messimysursaone@orange.fr

SOMMAIRE

INFOS MAIRIE

- CCAS millésime 2022 p. 4
- 19 mars 1962 - 19 mars 2022 p. 5
- Ordures ménagères p. 6
- nouveaux sur la commune p. 6
- Devinette p. 6
- Réponse devinette p. 6

LES COMMISSIONS

ENVIRONNEMENT AGRICULTURE

- Plantations p. 7
- Journée citoyenne p. 7
- Droits et devoirs des riverains p. 8

COMMUNICATION / CULTURE / ANIMATION / JEUNES / SPORT

- Les consignes de tri p. 9

FINANCE

- Budget principal 2022 p.10
- Budget annexe 2022 p.11

VIE ASSOCIATIVE - ANIMATIONS

- Demain Messimy sur Saône p.12
- Croix Rouge p.13
- Les chanteurs du Val de Mâtre p.13
- Les amis de la Mâtre p.13
- Les classes 2 et 7 p.14
- Bibliothèque p.15
- Le sou des écoles p.15
- Fête des associations p.15

CÔTÉ PRATIQUE

- Etat civil p.16
- Groupement paroissial p.16
- Hauteur d'eau p.16
- Ordures ménagères p.16
- Défibillateurs p.16
- Engins bruyants p.16
- Brûlage déchets verts p.16
- Stationnement gênant p.16
- Le marché sous la Halle p.16
- Aides à domicile p.16
- Ecrivain public p.16
- Conseiller numérique p.16
- En route pour le zéro déchet p.16

CONSEIL MUNICIPAL

- Comptes rendus p.17

DERNIÈRE MINUTE

- À vos agendas p.19



LE MOT DU MAIRE

Thierry Michal



Chères Messimiennes Chers Messimiens

Depuis le dernier numéro de l'Info Village que d'actualités ! Si sur le front de la pandémie l'horizon s'est heureusement éclairci, il n'est pas de même sur le plan international avec un conflit sans précédent aux portes de l'Europe. Cette guerre, car il faut bien l'appeler ainsi, a conduit à l'arrivée de nombreux Ukrainiens sur le territoire Français dont une douzaine sur notre commune. Les familles concernées sont réparties sur plusieurs gîtes de la commune et nous avons dû accueillir quatre enfants sur notre école. Ces enfants semblent s'adapter le mieux possible à l'enseignement scolaire en étant particulièrement concentrés et disciplinés, ils pourraient même montrer l'exemple à quelques-uns !

Au niveau national, nous avons eu les élections présidentielles et bientôt les législatives (les 12 et 19 juin prochain). Si j'évoque le sujet c'est pour souligner le taux de participation important que nous avons eu pour les présidentielles avec un taux qui a dépassé les 84%, soit plus de dix points au-dessus du niveau national, cet écart s'est même amplifié au second tour. C'est un bon indicateur de l'intérêt local pour notre démocratie car quel que soient les idées il y a toujours un choix important à faire, enfin mais c'est un détail, les élus en charge de la tenue du bureau de vote ont bien été occupés et n'ont pas vu le temps passer grâce à vous !

Sur le plan des projets communaux, nous avons lancé les premières études sur deux projets importants, à savoir l'agrandissement de l'école et du restaurant scolaire, ainsi que l'aménagement du centre Bourg. Ce sont des études de faisabilité qui déboucheront sur de futures concertations d'ici la fin de l'année, et sur la désignation d'une maîtrise d'œuvre afin de poursuivre les études puis les travaux. Nous avons également désigné et travaillé avec un architecte pour la réhabilitation d'une habitation située dans le cœur de village afin de constituer un appartement qui rentrera dans le parc locatif de la commune.

Malgré ces réalisations importantes en perspective, nous avons décidé le 15 avril dernier de ne pas

augmenter les taux d'imposition dans le budget considérant qu'il y a déjà suffisamment d'augmentations avec l'envolée des coûts de l'énergie et des matières premières.

Au niveau environnement, nous poursuivons notre démarche de plantations avec des végétaux vivaces et plus économes en eau. Le désherbage se fait manuellement et nous devons accepter des allées moins « lisses ». Malheureusement nous sommes confrontés de plus en plus à des actes de déversements sauvages de déchets, il convient de rappeler que cela peut coûter très cher aux auteurs indécents et que nous avons l'intention d'être de plus en plus sévères sur ce point. Nous avons d'autres projets et nous aurons l'occasion de vous les présenter prochainement.

Notre marché les jeudis après-midi poursuit son chemin et même son développement avec l'arrivée de nouveaux exposants. Pour amplifier le mouvement, nous avons décidé de réaliser un film promotionnel qui fait découvrir ce marché en un peu plus d'une minute. N'hésitez pas à le visualiser sur le site ou la page Facebook de la commune.

Sur un plan plus personnel, j'ai pris la décision de m'engager davantage dans la vie publique locale en me présentant à un poste de vice-président à la communauté de communes Val de Saône Centre, poste libéré suite à des élections anticipées sur une des communes adhérentes. J'ai ainsi été élu second vice-président au sein de cette structure intercommunale. C'est un engagement complémentaire important qui se fera au détriment de mon activité professionnelle que je réduis en conséquence et qui permettra je l'espère de mieux articuler les actions d'un territoire plus large avec celles des communes adhérentes, et en particulier notre commune.

Comme vous le constatez, l'activité autant que l'actualité est particulièrement dense en ce printemps, même les mariages repartent sur ces mois de mai et juin !

Restant à votre service et à votre écoute, je vous souhaite une bonne fin de printemps et un très bon été, si possible pas trop caniculaire.

INFOS MAIRIE

CCAS MILLÉSIME 2022

Belle journée pour ce repas préparé par le traiteur Bertrand et fils et servi par les membres du CCAS le dimanche 6 Mars 2022.

46 personnes se sont retrouvées avec beaucoup de plaisir et nous avons souhaité une bonne fête à toutes les grands-mères.

Petite nouveauté pour l'animation, Laurence nous a concocté un quiz sur Messimy.

Du coup, il y a eu un bel échange entre ceux arrivés récemment et ceux natifs de notre commune ; les questions ont été tirées du livre de Maurice Gelas : *Histoire de Messimy sur Saône raconté par Maurice Gelas en 2010.*

Ensuite, un petit concours pour retrouver le nom des chansons que Laurence jouait à l'accordéon.

Voici les gagnants :

- Médaille d'or en chocolat pour Christian
- Médaille d'argent pour Violette
- Médaille de bronze pour Josette

Bravo à tous et à l'année prochaine !



19 MARS 1962 19 MARS 2022

Le 19 mars, journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la Guerre d'Algérie et des Combats menés en Tunisie et au Maroc.

Cette année marque le 60ème anniversaire de la fin des combats.



Voici le message national de Madame Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants :

« Il y a 60 ans, après un long processus et de difficiles négociations, dans un contexte d'exacerbation des violences, des accords étaient signés entre les représentants du Gouvernement de la République française et ceux du Gouvernement provisoire de la République algérienne.

Signés le 18 mars 1962, les accords d'Evian prévoyaient un cessez-le-feu applicable dès le 19 mars à midi sur tout le territoire algérien. La paix n'était pas encore là mais un horizon se dégagait pour la sortie de guerre.

Avec tous les bouleversements que cela impliquait. Avec tous les drames intimes et collectifs qui ont surgi. Avec les violences et le cycle des représailles qui ne se sont pas éteints après le 19 mars.

Pour beaucoup, sur les deux rives de la Méditerranée, il y eut un avant et un après. Il y eut une multitude de sentiments, une avalanche de ressentiments, une pluralité de réactions et de douleurs, le voisinage du soulagement et de la détresse. Cette diversité et ces blessures sont la source de la mémoire plurielle et fragmentée de la Guerre d'Algérie.

Pour des milliers de soldats, des appelés et rappelés du contingent, des militaires de carrière, des forces de l'ordre de métropole et d'Afrique du Nord, c'était la possibilité d'un retour prochain dans leur foyer, c'était aussi pour certains l'amertume de la situation militaire.

Près de 30 000 d'entre eux avaient été tués, près de 70 000 blessés. Parmi ceux qui en sont revenus, aucun n'a oublié ce qu'il a vu, ce qu'il a vécu, ce qu'il a entendu. Près de deux millions d'appelés et de rappelés ont servi en Afrique du Nord, pendant 18, 28 ou 30 mois. Etudiants, jeunes cadres, ouvriers, agriculteurs, artisans, employés, c'est toute une génération, toute une société, qui a été marquée par cette guerre et qui le reste aujourd'hui. Notre France en est l'héritière.

Pour les harkis, pour les soldats membres des formations supplétives, cette date marque le début d'une tragédie. Pour beaucoup, ce fut l'heure de la violence et des représailles. Pour d'autres, ce fut l'exil, l'abandon d'une terre aimée puis l'indifférence voire le mépris sur une terre qui les a mal accueillis. Par la parole du Chef de l'Etat et par la loi, la République a reconnu la singularité du sort des harkis et a ouvert le temps du pardon.

Il n'est pas un pied-noir, pas un rapatrié d'Algérie qui n'ait oublié la terre évanouie de ses parents. Ils ont vécu un douloureux exil, ils ont vu leur monde s'engloutir. Ils ont connu et souffert des violences après le 19 mars. Il y eut le drame de la rue d'Isly, le 26 mars 1962, dont le caractère impardonnable a été récemment reconnu par le chef de l'Etat. Il y eut les massacres d'Oran, le 5 juillet 1962. En redisant son attachement aux rapatriés et à leurs familles, la République a rappelé avec force les douleurs de l'exil et les conditions d'arrivée en métropole.

Les mémoires de la Guerre d'Algérie sont douloureuses mais elles sont précieuses. Notre mission collective est de porter un regard lucide sur les blessures du passé, de poursuivre le travail d'histoire, de vérité et de réconciliation.

Pour ce 60ème anniversaire, le Mémorial national de la Guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie situé à Paris, quai Branly, a été rénové et embelli. Ainsi, ce lieu de mémoire rend hommage aux victimes civiles et militaires, facilite la pédagogie et invite à la transmission.

Pour ce 60ème anniversaire, nous prenons collectivement l'engagement de continuer à enseigner la Guerre d'Algérie, de faciliter l'accès aux archives, de mettre en valeur les témoignages, d'expliquer les faits et les événements, de regarder l'histoire en face, de faire dialoguer les mémoires.

Pour le 60ème anniversaire de la fin de la Guerre d'Algérie, la France a besoin de se retrouver sereinement en un lieu et en un temps commun, de se rassembler sans polémique autour de tous ceux qui ont été touchés par ce conflit, de faire unité autour du souvenir et de la transmission. Ainsi, le 18 octobre 2022, un hommage national sera organisé. A une date symbolique, celle de l'anniversaire de la promulgation de la loi reconnaissant officiellement le caractère de guerre et de combats aux événements d'Afrique du Nord, un texte qui mettait fin aux non-dits et aux litotes. »



ORDURES MÉNAGÈRES

Smidom
Vexyle Saône

Les ordures ménagères seront désormais collectées les jours fériés sauf :

Le 1er mai, 25 décembre et 1er janvier.

NOUVEAUX SUR LA COMMUNE

• PLOMBERIE MORTELLIER

**PLOMBERIE
MORTELLIER**

Implantée à Messimy-sur-Saône et après 15 ans d'expérience, Nolan MORTELLIER vous propose ses services de plomberie pour vos travaux neufs, en rénovation ou une extension, de l'installation de chauffage et de sanitaires.

Pour toute demande de devis, ou d'informations, n'hésitez pas à prendre contact.

Monsieur Nolan MORTELLIER
Lotissement Le Clos des Ferrières
75 Allée des Glycines 01480 Messimy sur Saône
plomberie.mortellier@gmail.com
<https://www.linkedin.com/in/nolan-mortellier-842652104/>
07 65 62 07 27

• BIEN ÊTRE



Je m'appelle Charlotte et je suis passionnée des plantes sauvages comestibles et médicinales ainsi que de leurs bienfaits sur le corps et l'esprit.

Déjà petite ma mère qui était elle-même formée en botanique m'avait initiée pour reconnaître certaines plantes sauvages. Je me suis formée avec "le chemin de la nature" et à "l'école lyonnaise des plantes médicinales" en herboristerie familiale, fleurs de Bach,...

J'ai toujours travaillé dans le soin à la personne (en tant qu'aide soignante depuis bientôt 17 ans) maintenant je souhaiterais apporter un bien-être par la reconnexion à soi et à la nature, pour revenir à Les Sens Ciel.

Charlotte PIN
106 chemin du Peray 01 480 Messimy sur Saône
charlotte@lessenscieldecharlotte.fr
www.lessenscieldecharlotte.fr
06 45 30 38 13

POUR LES NOUVEAUX PROFESSIONNELS

Vous venez d'arriver à Messimy sur Saône et vous voulez vous faire connaître ...

Envoyez-nous par mail votre extrait Kbis et un texte de présentation de votre activité, le tout accompagné d'une photo.

RÉPONSE DEVINETTE DU N°127

Où se trouve cette petite bâtisse ?
À quoi sert-elle ?



Cette petite bâtisse s'appelle un empellage et se situe à la croisée du sentier des Pêcheurs, du chemin du Halage et du point de confluence de la Mâtre et de la Saône.



LA MÂTRE

Cette petite rivière prend ses sources dans deux ha-meaux différents à Villeneuve : Muzard et Villon.

Elle traverse la commune de Chaleins puis sur quatre km la commune de Messimy sur Saône et va se déverser en Saône. Malgré un débit modeste, elle n'a jamais tari.

Nos aïeux l'ont donc utilisée pour alimenter en énergie plusieurs moulins : trois sur Chaleins, deux sur Messimy sur Saône.

Ils détournent aussi son cours pour irriguer des prairies.

Aux XVIIIème siècle, des fossés furent creusés dans des champs "d'éclittes". C'est aussi à cette époque que fut réalisé les chainâtres, ces fossés de drainage pour assainir la partie nord des prairies lors des crues de la Saône. Tout ceci est répertorié sur le cadastre Napoléon de 1830, mais pas la petite bâtisse carrée au bord de la Saône qui abrite les vannes de régulation. Cet abri a du être construit en 1864 car le serrurier Cusin a facturé en 1865 la pose de vannes et la fourniture des gonds, emparts et serrures pour la porte d'entrée. Peu entretenu le grand collecteur remplissait mal ses fonctions. En 1891 un syndicat réunissant tous les propriétaires fut créé pour la remise en état de ces fossés et la modification des vannes.

Source : Histoire de Messimy sur Saône raconté par Maurice Gelas en 2010, à consulter à la bibliothèque.

ENVIRONNEMENT AGRICULTURE

PLANTATIONS

Depuis deux ans, la Commission Environnement / Agriculture travaille sur une approche pour embellir la Commune en respectant l'environnement.

En effet, depuis de nombreuses années, la commune achète à un horticulteur du territoire des plantes annuelles afin d'embellir notre village.

Un geste que nous apprécions tous mais qui a un coût économique et environnemental important. En effet, le choix était tourné vers des plantes annuelles qui de par leur nature ne dure que le temps d'une saison.

Le premier coût est économique car chaque année il fallait racheter de nouvelles plantes ce qui était un budget important pour la commune.

Le second coût est environnemental car pour produire ce type plante cela demande de l'énergie et des intrants ce qui ne s'inscrit pas dans une démarche durable.

C'est la raison pour laquelle en 2021, il a été décidé de commencer une transition vers l'implantation de plantes vivaces souvent moins gourmandes en eau.

Une sélection a été faite vers des plantes vivaces rustiques notamment les lavandes et hortensias par exemple.

En parallèle, des bâches et résidus de bois ont été mis autour des plantes afin de limiter l'évaporation durant l'été et de limiter le développement de mauvaises herbes.

L'été 2021 a été particulièrement pluvieux et nous n'avons pu mesurer les efforts fournis en termes de réduction d'arrosage des plantes de la commune. Nous tâcherons de le quantifier en 2022.

Enfin, un parterre de fleurs à proximité de la RD933 a été remplacé par une jachère fleurie en 2021 et l'opération sera renouvelée cette année.

L'intérêt de la jachère fleurie est multiple.

Tout d'abord, elle assure une alimentation de qualité durant plusieurs semaines aux abeilles et autres pollinisateurs car les espèces présentes ne fleurissent pas au même moment.

De plus, elle offre un refuge et un site de reproduction pour de nombreuses espèces (carabes, syrphes, mullots ...)

Enfin, elle offre une des ressources alimentaires aux oiseaux de part la présence d'insectes et de graines.

L'enjeu pour la Commission Environnement / Agriculture est de trouver les espèces qui ne fleurissent pas en même temps afin que l'embellissement de la commune s'étale sur toute l'année.

Marion Chaube

JOURNÉE CITOYENNE

Moitié moins nombreux que l'année dernière pour le ramassage des déchets le long de nos routes et chemins mais... quelle efficacité !

Nous remercions l'entreprise Seguigne et Ruiz et le Smidom pour le prêt des pinces, des gants et sacs poubelles.

Bravo et un grand merci à vous toutes et tous pour votre participation et... à l'année prochaine !



DROITS ET DEVOIRS DES RIVERAINS

J'HABITE AU BORD DE LA MÂTRE QUELS SONT MES DROITS ET DEVOIRS ?

En tant que propriétaires ou locataires d'une habitation en bord de la Mâtre, vous bénéficiez de la propriété du cours d'eau jusqu'au milieu de son lit (ou en totalité s'il traverse votre propriété). Pour autant cette disposition ne vous donne pas tous les droits. La responsabilité des riverains existe, juridiquement mais aussi civiquement et moralement.

Bon nombre des usages des ressources apportées par la rivière sont réglementés dans le code civil, le code rural et le code de l'environnement et vous confèrent certains devoirs. Ainsi le propriétaire riverain doit être garant

- du bon état des berges et de l'eau,
- du libre écoulement de l'eau,
- de la qualité des milieux aquatiques,

1 - Suis-je obligé de laisser passer les pêcheurs ou les promeneurs sur mon terrain ?

En tant que riverain vous avez le **droit de clore** votre propriété dès lors que cela ne perturbe pas l'écoulement des eaux, ni ne favorise l'accumulation de débris végétaux. Vous devez en revanche rendre possible le passage de petites embarcations.

Vous possédez également un droit de pêche à la condition de s'être acquitté de la taxe piscicole et adhérer à une association de pêche, en contrepartie duquel vous êtes tenus de participer à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques. Cette obligation peut être prise en charge par la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ou l'association de pêche locale, en contrepartie de l'exercice gratuit du droit de pêche (Art. L232-1 du code rural). Cette cession implique d'accepter le droit de passage des pêcheurs qui ne devront pas occasionner de dégâts dans la parcelle le long des cours d'eau.

Enfin, le riverain est tenu de laisser passer sur son terrain les fonctionnaires et les agents chargés de la surveillance du cours d'eau. En cas d'entretien ou d'intervention déclaré d'intérêt générale les entrepreneurs ou ouvriers ainsi que les engins mécaniques nécessaires à la réalisation des travaux sont également autorisés à passer, dans la limite d'une largeur de 6 mètres.

2 - Ai-je le droit de pomper l'eau de la rivière ?

Vous pouvez **utiliser l'eau pour votre usage** propre dès lors que vous la restituez au cours d'eau en quantité et en qualité suffisantes pour l'usage des autres riverains. **Mais, attention, dès lors que le prélèvement représente plus de 2% du débit de la rivière, il est nécessaire de posséder un arrêté préfectoral vous y autorisant.** Ce droit peut être notamment suspendu par arrêté préfectoral en cas de sécheresse, ce qui a été le cas l'été dernier.

Le débit moyen de la Mâtre en été se situe aux alentours de 50l/seconde. En application de la réglementation, dès lors que vous pompez dans la Mâtre plus d'1l/s à cette période de l'année vous devez disposer d'une autorisation préfectorale.

Tout prélèvement à usage domestique (puits, forage) doit être déclaré auprès du maire. Il doit préserver un "débit minimum" pour l'équilibre du cours d'eau.

3 - Qui est responsable de l'entretien de la berge et de la végétation qu'y trouve ?

En conséquence du droit de propriété de la rivière, il est de votre responsabilité d'assurer l'entretien du cours d'eau (selon l'article L 215-14 du Code de l'Environnement). Vous êtes donc notamment tenu d'entretenir par élagage et recépage les arbres et arbustes situés sur votre berge et de retirer du lit les arbres tombés qui pourraient gêner l'écoulement des eaux.

4 - Le lit et la berge peuvent-ils me servir pour stocker certains de mes déchets verts et mon composte ?

Il est interdit de stocker des débris végétaux, des déchets inertes dans les zones susceptibles d'être inondées. Par ailleurs, la rivière n'est pas une poubelle, les déchets verts ou de constructions n'y ont pas leur place et doivent être emmenés à la déchetterie. En apportant de la matière organique, les déchets verts jetés dans la rivière ou stockés sur les berges contribuent à la prolifération des algues et à la mortalité des poissons.

5 - J'ai une piscine, ai-je le droit de la vidanger directement dans la rivière ?

En tant que riverain, vous êtes garants de la qualité des milieux aquatiques. Pour autant, la vidange des eaux de piscines privées est tolérée si l'ensemble des traitements a été stoppé depuis plusieurs jours. Cette dernière peut se faire aussi directement dans le réseau d'eau pluviale dans les mêmes conditions. Les eaux issues du nettoyage des filtres doivent être quant à elles rejetées dans le réseau d'eaux usées. La vidange est interdite dans les réseaux unitaires de la communauté de communes. En cas de doute, vous pouvez contacter le service assainissement de la communauté de communes Val de Saône Centre à Montceaux.

Jean Paul Verger



COMMUNICATION CULTURE / ANIMATION JEUNES / SPORT

LES CONSIGNES DE TRI

Depuis le 1er février 2022, les consignes de tri évoluent !

Place à la simplicité du geste, désormais tous les emballages vont dans le bac jaune. Que ce soient les emballages en plastique, en cartonnnette ou en métal, y compris les petits emballages métalliques (capsules, plaquettes de médicaments vides, couvercles, capsules de café, papier aluminium...) il n'y a pas d'exception, si c'est un emballage (hors verre), je jette dans le bac jaune.

En revanche, les objets en plastique vont dans la poubelle grise... ou à la déchetterie selon leur taille ! De même, les cartons marrons gênent les centres de tri si jetés dans le bac jaune, il faut donc les emmener à la déchetterie.

Finies les confusions, cette simplification des consignes va permettre une réduction des ordures ménagères. Chacun de nous a un rôle à jouer, cela permet de préserver les ressources naturelles, faire des économies d'énergie, éviter des émissions de CO2...

Que du positif !

Petit rappel :

On n'imbrique pas les emballages lorsqu'on les trie, on les vide et on les jette en vrac !

ENEIN Affichez-moi dans votre cuisine !

TOUS LES EMBALLAGES RÉUNIS DANS LE JAUNE !

LES EMBALLAGES

bouteilles et flacons en plastique

pots, gourdes, tubes, sachets et films en plastique, barquettes en plastique et en polystyrène

emballages métalliques

cartonnnettes

briques alimentaires

ne pas imbriquer les emballages

gros cartons d'emballages

pièces

jouets cassés

En vrac

TOUS LES PAPIERS

Inutile d'enlever les agrafes, spirales, couvertures

journaux, magazines, publicités, enveloppes, courriers, cahiers...

papier kraft

mouchoirs et essuie-tout en papier

films entourant les revues

gros cartons d'emballages

LE VERRE

Sans bouchon ni couvercle

bouteilles, bocaux et flacons en verre

ampoules

vaisselle en verre

LES ORDURES MÉNAGÈRES

En sac fermé

couches-culottes

masques jetables

mouchoirs et lingettes

emballages non vidés

objets en plastique cassés

vaisselle cassée

cotons-tiges

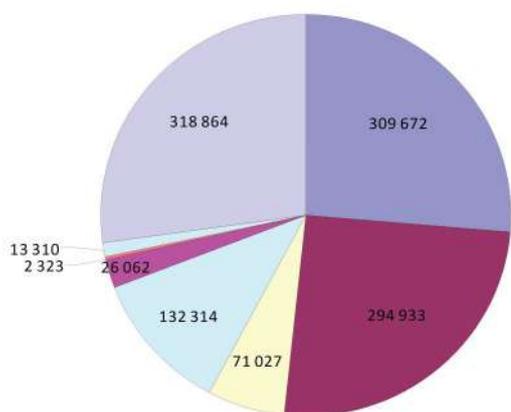
brosses à dents, rasoirs jetables



FINANCES

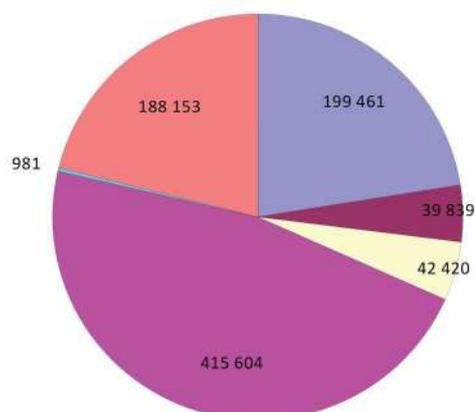
BUDGET PRINCIPAL 2022

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE



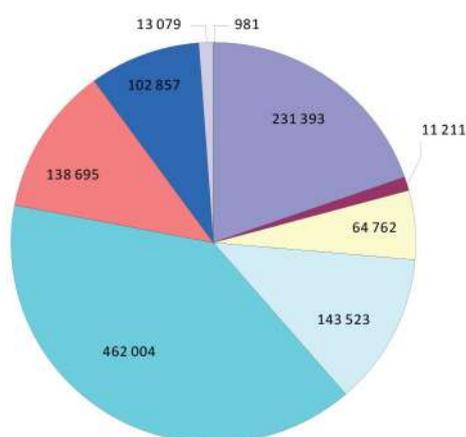
- 011 - Charges à caractère général
- 012 - Charges de personnel
- 014 - Atténuation de produits
- 65 - Charges de gestion courante
- 66 - Charges financières
- 68 - Dotations aux provisions
- 042 - Opération ordre entre sections
- 023 - Virement à l'investissement

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE



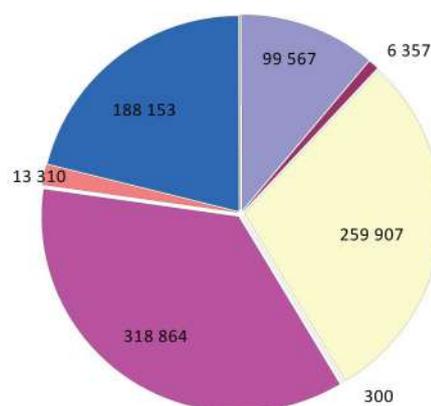
- 001 - Solde d'exécution repoté
- 16 - Emprunts et dettes assimilées
- 20 - Immobilisations incorporelles
- 21 - 23 - Opérations d'équipements
- 040 - Opération transfert entre sections

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE



- 002- Excédent antérieur reporté
- 013 - Atténuations de charges
- 70 - Produits des services
- 73 - Impôts et taxes
- 731 - Fiscalité locale
- 74 - Dotations, subventions et participations
- 75 - Autres produits de gestion courante
- 78 - Reprises sur provisions
- 042 - Opération transfert entre sections

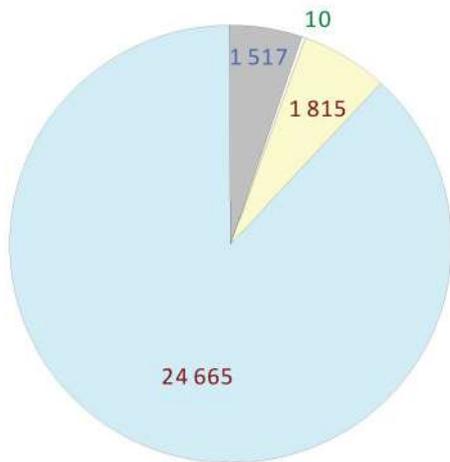
RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE



- 13 - Subventions d'investissements
- 16 - Emprunts et dettes assimilées
- 10 - Dotations, fonds divers et réserves
- 024 - Produits de cession
- 021 - Virement du fonctionnement
- 040 - Opération transfert entre sections

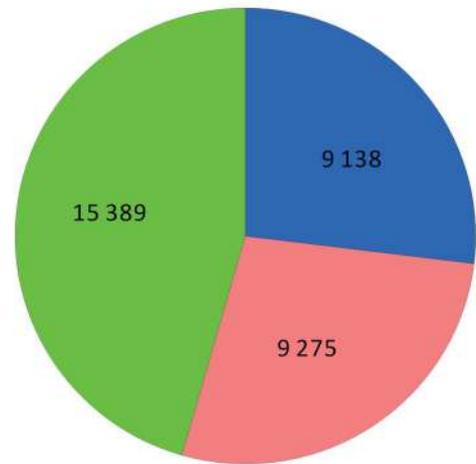
BUDGET ANNEXE 2022 LOCAUX COMMERCIAUX

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE



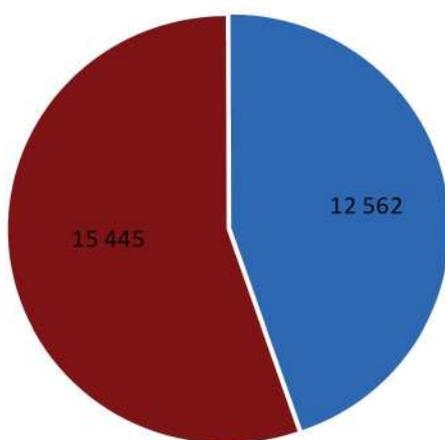
- 011 - Charges à caractère général
- 65 - Charges gestion courante
- 66 - Charges financières
- 023 - Virement à la section d'investissement

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE



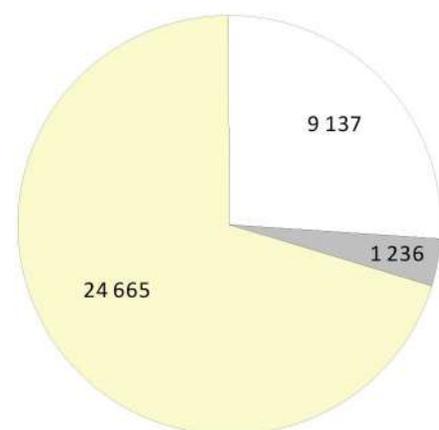
- 001 - Solde d'exécution reporté
- 16 - Emprunts et dettes assimilées
- 23 - Immobilisations en cours

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE



- 002 - Excédent antérieur reporté
- 70 - Autres produits de gestion courante

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE



- 10 - Dotations, fonds divers et réserves
- 165 - Dépôts et cautionnements reçus
- 021 - Virement du fonctionnement

VIE ASSOCIATIVE ANIMATIONS

DEMAIN MESSIMY SUR SAÔNE



La Mâtre

En début d'année 2020, une délégation de l'association Demain Messimy sur Saône, emmenée par un Guide de Pêche, a entrepris de remonter le cours de la Mâtre jusqu'au limite de notre commune et de consigner ses observations. En voici un résumé :

Quelques mètres avant de rejoindre la Saône, nous rencontrons un premier barrage, en pierres maçonnées. En amont, l'enfoncement du lit est considérable avec un envasement important résultant du barrage en aval. Des déblais ont été déversés sur la rive sud pour, nous pouvons l'imaginer, tenter de canaliser le cours d'eau.

Ainsi, tout au long de notre périple, nous allons rencontrer un nombre considérable de barrages naturels – embâcles - ou artificiels.

Très anciens ou plus récents, des barrages ont été réalisés en pierre, avec des plaques de fer ou même un assemblage de bois et grillage.

Tout aussi préjudiciables pour l'écoulement naturel de l'eau, de très nombreux arbres obstruent le cours d'eau. Il s'avère que les arbres qui bordent notre rivière sont souvent vieillissants. Morts de vieillesse ou n'ayant plus de système racinaire dû à l'érosion, ils ont basculé en travers du lit, entraînant souvent dans leur chute d'autres arbres.

Ne pouvant s'écouler, les eaux stagnent et s'élèvent, les limons s'accumulent et l'érosion fait son œuvre.

Les ragondins en quelques endroits ont aussi participé à la fragilisation des berges.

A proximité de l'ancienne station d'épuration, nous découvrons une plante invasive, le Buddleia,

Plus étrange fut la carcasse de mouton dans le lit de la rivière...

Beaucoup plus problématiques sont les déchets dangereux, tels que les plaques d'amiantes, qui ont servi de matériaux pour tenir les berges. Pas moins de trois zones constatées.

Au-delà de cet inventaire alarmant, grâce à l'œil et l'expérience de notre guide, nous avons observé plusieurs signes encourageants. Au détour d'un méandre, une étonnante falaise de terre argileuse abrite des nids de martin pêcheur. Il y eu aussi le vol furtif d'un cincle plongeur, espèce rare dans notre région.

Sur seulement quelques mètres, nous avons pu voir des galets sous lesquels se cachent de petits poissons (Loches, espèce sensible), des trichoptères (larves d'insectes), des gammares (sortent de petites crevettes d'eau douce) signes que si la rivière n'est pas en bonne santé, elle est encore en vie.

Nous l'avons même entendu « chanter » !

Après avoir parcouru à nouveau notre rivière, en ce début d'année, mais en poursuivant cette fois-ci au-delà des limites de notre commune, nous avons pu découvrir et apprécier les travaux d'aménagement de la Mâtre sur la partie Est de la route de Saint-Trivier (D75), sur la commune de Chaleins.

Sous l'impulsion du Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bord de Saône, les objectifs affichés sont de « *reconstituer un lit naturel et favorable à la reproduction de la truite, créer une plus grande diversité d'habitats, limiter l'enfoncement du lit* ». Ainsi, la nature des travaux consiste à « *entretenir le boisement de berge pour favoriser la régénération des arbres, enlever les limons, créer des zones de courants resserrés et infecter des galets de différentes tailles pour reconstituer un matelas alluvial* ».

Il y a quelques semaines, des membres de l'Association Demain Messimy ont donc transmis un compte-rendu circonstancié de leurs observations avec cartes et photos à l'appui à la commission Environnement de Conseil municipal en faisant part du questionnement suivant : La Mâtre ne devrait-elle pas *chanter* tout au long de son parcours ?

Philippe Gay



CROIX-ROUGE



Soyons Positifs et tournés vers les autres !

Penser positivement est salubre pour mieux être aux autres et à soi-même. On le dit souvent y croire c'est conserver un équilibre et une meilleure énergie.

Malgré la pandémie la CRF a constamment été présente sur notre secteur pour la distribution alimentaire, soit par drive pour les personnes atteintes.

Nous avons distribué pour la Fête des Mères des bouquets de tulipes à nos bénéficiaires dont certaines n'avaient jamais reçu de bouquet de leur vie. La fin d'année a été prolifique, présence à Cultura pour obtenir du matériel scolaire ; chez King Jouets pour les paquets cadeaux d'octobre à milieu décembre ; vacation à l'hôpital pour accueil des personnes venant se faire vacciner de juin à septembre ; distribution à nos bénéficiaires des boîtes de "Noel lumineux" en partenariat avec le Collège Jean Moulin de Trévoux ; Jouets neufs offerts aux enfants ; paniers gourmands à nos bénéficiaires ; plantation d'un Nyssa sylvatica pour fêter nos 50 ans de présence sur notre secteur ; défilé de mode au gymnase de Trévoux, présence de Miss Chatillon ; arrivée de Sépia, chienne dont nous financerons son éducation avec l'école de chiens guides d'aveugles à Cibeins ; distribution de brioches à l'occasion des "Rois" dans les 5 maisons de retraite ; fourniture de vêtements aux familles Ukrainiennes arrivées chez nous ; fourniture de vêtements, de masques, de produits d'hygiène, tests, qui sont partis par camion direction la Pologne.

En prévision :

Tarot le 3 avril, salle des fêtes de Jassans

Quête d'argent du 20/5 au 22/05 dans nos grandes surfaces

Marche intergénérationnelle sur les Bords de Saône de Massieux à St Bernard le dimanche 11 septembre de 9h à 12h, participation de 5€

Défilé de Mode le lundi 24 octobre à 19h30

Vente de jouets d'occasions au 111 rue de Monplaisir à Jassans le samedi 19 novembre de 9h à 17h

Black Friday le vendredi 25 novembre de 9h à 17h toujours à Jassans

Gardons espoir d'une vie meilleure, soyons solidaires, venez nous rejoindre pour un bénévolat à votre rythme.

Facebook : [Croix-Rouge Française porte de la Dombes](#)

Instagram : [ulcroixrougeportedeladombes](#)

Claude Gilles

LES CHANTEURS DU VAL DE MÂTRE



Nous sortons d'une vague inédite de contaminations suite au virus de la covid 19.

Cette crise sanitaire a beaucoup perturbé notre association et devant cette situation, il a été décidé de mettre notre chorale en stand by.

Le bureau

LES AMIS DE LA MÂTRE



FÊTE DE LA PÊCHE

Comme chaque année, les Amis de la Mâtre ont le plaisir de vous informer que leur Fête de la pêche se déroulera **le Samedi 25 juin 2022**.

Cette manifestation est ouverte à tous et nous vous invitons à venir partager ce moment de détente et convivialité très sympathique.

L'organisation reste la même que d'habitude avec plusieurs formules :

Pour les enfants de moins de 14 ans :

- Pêche + Repas ou repas seul uniquement le midi : tarif enfant
- Pêche seule sans repas : option réservée exclusivement aux enfants

Pour les adultes :

- Pêche + repas ou repas seul le midi
- Possibilité de prendre une deuxième carte de pêche pour l'après-midi mais, cette option est réservée aux personnes ayant pris le repas simple à midi ou le repas + pêche le matin.

Début de la pêche : 9H00

Nombre de prises : 5 truites maximum

Pour mémoire, la pêche à l'asticot est interdite.

Nous rappelons également que les enfants restent sous la responsabilité des parents.

Buvette et casse-croûtes dès 8H00

Réservations Dimanche matin 19 juin à la salle du presbytère de 10 à 12 heures ou contacter :

• **Jean-Paul VERGER** 392 chemin des Ferrières 01480 Messimy Tél **06 42 88 67 58**

• **Christian FELTRIN** 125 chemin de Prénois 01480 Messimy Tél **06 60 33 71 97**

Nous comptons sur votre présence et nous serons heureux de vous accueillir pour cette journée de détente.

BIBLIOTHÈQUE



Soirée pyjama déguisée le 1^{er} avril et atelier de printemps le 26 avril à la bibliothèque. Deux animations qui ont permis de réunir de nombreux enfants et quelques parents. Une belle occasion de découvrir la bibliothèque pour certains. Les enfants ont pu créer des jeux en matériaux de récupération, ils sont restés très concentrés pendant toute la séance et ont fait de belles réalisations !

Pour maintenir nos activités, nous avons besoin de nouveaux bénévoles. Si vous avez un peu de temps (le curseur est modulable !) à consacrer à cette activité, n'hésitez pas à nous contacter.



Soirée pyjama



Atelier de printemps

Crédit photos : Bibliothèque

LE SOU DES ÉCOLES



Bonjour à tous,

Le mois d'Avril a été un mois riche en rencontres et en événements pour le Sou.

Nous avons commencé le mois par notre traditionnelle Chasse aux œufs de Pâques le dimanche 10. Le soleil était au RDV et 53 enfants ont répondu présents, soit environ 1/3 des élèves de l'école. Même si nous aimerions qu'ils soient toujours plus nombreux, nous sommes très contents de ce taux de participation pour notre première manifestation de l'année. Beaucoup de nouvelles familles sont venues donc c'est déjà une très belle victoire pour nous.

Ensuite, nous avons participé le jeudi 14 au marché de Messimy spécial « Pâques ». Nous avons proposé une petite buvette avec crêpes, jus de fruits, café... ainsi que des petites animations autour du thème (photobooth, coloriage, pliage...). Merci à tous les parents qui nous ont aidés et qui ont fait des crêpes.

Nous avons aussi mis en place une tombola avec plusieurs lots à gagner dont un Poussin au Chocolat offert par le *Fournil de Lya* et réalisé par un papa de l'école,

Tous les lots ont été offerts par les exposants présents sur le Marché : la *Maison Ostler*, *Voilà les Thés*, le *Marâcher*, les *Gourmandises de Meylia*, la *Fromagerie Richard*, *Les Brebis de Julien*, la *Ferme Désiris*, *Madamlabio*, l'*épicerie Italienne*.

UN GRAND MERCI à eux car ils ont tous joué le jeu, au-delà de nos espérances et cela nous a permis de récompenser 6 familles.

Il est important de faire vivre ce marché et nous reviendrons avec plaisir car nous avons tous apprécié ce moment. Un temps magnifique, des commerçants très sympas, une mairie qui avait tout organisé de façon parfaite et une belle fréquentation : tout était réuni pour passer un très bon moment.

Pour clôturer ce mois d'Avril, nous avons refait un peu de tri dans notre local et pris la décision de redonner un petit coup de jeune à nos magnifiques jeux de kermesse. Nous conserverons bien évidemment le concept des jeux en bois Vintage mais en les modernisant un petit peu. Je compte sur nos papas bricoleurs pour les magnifier.

Nos prochains événements :

- Pétanque nocturne le 7 Mai
- Kermesse le 1^{er} Juillet
- Fête des Associations le 3 Juillet

À cette occasion, j'ai rencontré les conscrits et nous pensions tenir la buvette ensemble mais vu qu'il n'y aura que des boissons, nous leur laissons l'honneur de s'en occuper mais nous ne serons pas loin si besoin. L'idée étant de se soutenir les uns et les autres dans un but commun : faire venir un maximum de personnes pour cette fête inédite. Ce sera la première édition donc nous comptons vraiment sur tous les habitants pour venir à notre rencontre, découvrir la grande famille du Sou et la grande famille des Conscrits.

De notre côté, nous animerons notre stand avec les jeux de Kermesse qui, pour rappel, nous avaient été offerts par Mme Brevet, nous tenons une fois de plus à la remercier pour ce don.

La Pétanque sera passée à l'heure où vous lirez cet article donc nous vous donnons rendez-vous le dimanche 3 Juillet ! Et quelques jours avant pour toutes les familles et les élèves de l'école pour notre kermesse bien sûr !

Merci encore à tous !

Le Sou des Écoles



Crédit photos : Sou des écoles

CONSCRITS 2022



« À deux c'est mieux » était le thème de cette année.

Tous les conscrits ont trouvé des idées plus sympas les unes que les autres, la palme revient toutefois aux Bordin's. La 1 et 6 a enterré sa classe suivi de nos 10 ans qui étaient pleins d'allant. Les chars étaient très réussis. Nous avons eu particulièrement de la chance car ce fût un week-end printanier.

Le défilé du dimanche emmené par la fanfare de Salles Arbussonnas s'est élancé pour une folle vague avec un public nombreux, ravi de reprendre les habitudes du vin d'honneur sous la halle où petits et grands, jeunes et moins jeunes partagent le verre de l'amitié.

Une belle réussite ! Bravo à tous car une fête réussie c'est aussi l'esprit d'équipe qui s'est dégagé tout au long de la préparation.

PLACE À LA 3 ET 8



FÊTE DES ASSOCIATIONS

En raison de la crise sanitaire, le forum des associations n'a pas été organisé mais ce dernier ne connaissait pas un grand succès !

Nous avons opté pour une fête des associations qui aura lieu le **dimanche 3 juillet de 9h à 15h** sur le terrain de foot où les associations se présenteront et proposeront des animations dans le cadre de cet événement.

Les classes 0 et 5, 1 et 6, 2 et 7, 3 et 8 et 4 et 9 organiseront une buvette où vous pourrez vous désaltérer.

Un grand barnum sera à votre disposition pour un pique-nique tiré du sac.

Une tombola organisée au profit des familles Ukrainiennes accueillies à Messimy se tiendra à la buvette où vous pourrez acheter des tickets. Le billet gagnant sera tiré à 14h et l'heureux gagnant recevra un panier garni.

Vous aurez le plaisir de participer à des jeux au club de l'amitié, à des ateliers sur l'environnement avec Demain Messimy sur Saône, d'écouter des histoires une fois par heure (10h, 11h, 13h30, 14h30) avec la bibliothèque.

Le sou des écoles animera leur stand avec les jeux de Kermesse.

Le club photo vous proposera une exposition et un studio photo de 10h à 12h et de 13h30 à 15h.

Dans la roulotte Ain Zen Shiatsu, vous découvrirez l'art du massage et au Tennis club vous pourrez jouer au ping-pong.

Les enfants seront bien sûr sous la responsabilité de leurs parents.

Les chiens devront être tenus en laisse et les déjections ramassées.

En cas de pluie, la fête sera reportée au dimanche 28 août.

Pour cette première édition nous comptons sur vous tous pour venir à la rencontre de tous ces bénévoles qui font vivre nos associations.



CÔTÉ PRATIQUE

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES :

- Camille BRY ▶ 08 février
- Gabriel BRY ▶ 08 février
- Laura BRY ▶ 08 février

DÉCÈS :

- André René BOUYEUX ▶ 09 mars à Trévoux
- Grégoire Alain CLOP ▶ 02 mai à Messimy-sur-Saône

Si des familles souhaitent annoncer un décès de leur proche dans cette rubrique, nous vous remercions de nous communiquer l'information.

GROUPEMENT PAROISSIAL

Tél : 04 74 69 33 40

HAUTEUR D'EAU

Février 22	Mars 22	Avril 22
20,8 mm	13,9 mm	27,7 mm

Données transmises par Roger Grange

ORDURES MÉNAGÈRES

Ramassage ▶ le **LUNDI**

Sauf le 1er mai, 25 décembre et le 1er janvier

DÉFIBRILLATEURS

Cour de la Mairie / salle polyvalente

ENGINS BRUYANTS

Autorisés :

Les jours ouvrables : 8 h à 12 h et 14 h à 20 h

Les samedis : 8 h à 12 h et 15 h à 20 h

Tapages nocturnes silence à partir de 22 h 00

BRÛLAGE DÉCHETS VERTS

Interdit toute l'année pour éviter les gaz à effet de serre.
Dépôt au sol des déchets verts, gratuit à Bains

STATIONNEMENT GÉNANT

Attention de ne pas gêner la circulation des engins agricoles : tracteurs, moissonneuses batteuses, camions, pompiers, bennes à ordures ménagères...

Les voies publiques doivent rester dégagées de tout véhicule sinon des actions spécifiques devront être mises en place.

LE MARCHÉ sous la Halle

Le marché local le **JEUDI** à partir de 15 heures.

AIDES À DOMICILE

- ADAPA 04 74 45 51 70
- ADMR 04 37 55 04 15

ÉCRIVAIN PUBLIC

Croix Rouge permanences Trévoux 04 74 00 46 15

CONSEILLER NUMÉRIQUE

Permanences à la mairie : les 4èmes vendredis du mois

EN ROUTE POUR LE ZÉRO DÉCHET

PICKLES DE RADIS

Une recette très facile de pickles non fermentés, pour préparer les radis et les utiliser ensuite comme condiment dans vos assiettes.

Ingrédients :

- 100 g radis bien frais
- 80 g eau
- 50 g vinaigre de votre choix
- 20 g sucre
- 10 g sel
- 1 feuille de laurier
- poivre grain



1 - Dans une casserole, disposez l'eau, le sel et le sucre et portez à ébullition.

2 - Ajoutez les aromates et laissez refroidir la préparation pour qu'elle infuse. Pour aromatiser vos pickles, pensez aux herbes sèches : sauge, laurier... aux herbes fraîches : persil, coriandre, ciboulette... aux oignons et échalotes, et aux aromates : cumin graines, coriandre, poivres divers et variés. Ce sont eux qui donneront une saveur différentes à vos préparations.

3 - Une fois le mélange bien infusé, lavez bien vos radis, tranchez-les et mettez-les dans un bocal (qui ferme) en laissant un peu d'espace, et portez de nouveau à ébullition avec le vinaigre. Ici j'ai choisi moitié vinaigre de pomme et moitié vinaigre blanc de cuisine, mais vous pouvez utiliser le vinaigre que vous voulez.

4 - Le liquide doit être bien chaud. Pour que ce soit plus facile, repêchez les aromates et herbes et mettez-les dans le fond du bocal avant de mettre vos radis.

5 - Laissez refroidir à température ambiante avant de mettre au frais : je vous conseille de les laisser 24 h pour que tous les arômes fassent fusion, avant de les déguster pour relever vos plats et salades.

6 - Les pickles de radis se conservent une à deux semaines : comme on n'est pas chez les cochons, on se sert avec une cuillère propre à chaque fois pour allonger leur durée de conservation.

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2022

Présents : T Michal – F Imbert – N Feltrin – B Doucet-Bon – P Brunel - JM Gimaret - C Feltrin – B Sainclair – L Wynarczyk - B Monel – M Chaube.

Excusés : V Gelas (pouvoir à L Wynarczyk) – C Beguet (pouvoir à T Michal) – F Serrurier (pouvoir à F Imbert) – S Chartier

Absent :

Secrétaire de séance : L Wynarczyk

Le Conseil municipal

EST INFORMÉ des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations concernant :

- ~ la renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur les sept transactions reçues portant sur cinq immeubles non-bâti sis Au Village et 251 chemin de la Lie pour quatre lots et deux immeubles bâtis sis 24 allée des Mésanges et 373 rue du Bourg.

- **APPROUVE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, le compte administratif 2021 de la commune présentant les résultats suivants : excédent de fonctionnement de 412 849,07 €, déficit d'investissement de 199 460,04 € et excédent des restes à réaliser de 18 004,83 €, donnant un résultat cumulé excédentaire de 231 393,86 €.

- **APPROUVE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, le compte administratif 2021 du budget annexe « Locaux commerciaux » présentant les résultats suivants : excédent de fonctionnement de 21 699,80 € et déficit de la section d'investissement de 9 137,93 €, donnant un résultat cumulé excédentaire de 12 561,87 €.

- **APPROUVE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2021 de la commune, établi par le Trésorier.

- **APPROUVE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2021 du budget annexe Locaux commerciaux établi par le Trésorier.

- **RÉALISE** le débat relatif à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, tel que prévu par l'article 4 III de l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021.

DÉCIDE, après vote à mains levées, à l'unanimité, de revaloriser de 5 €, à partir du 1^{er} mars 2022, la participation financière de la commune à la complémentaire santé souscrite par les agents titulaires dans le cadre d'un contrat labellisé.

DÉCIDE, après vote à mains levées à l'unanimité,

- ~ de confirmer la décision de mise aux normes du système de vidéoprotection actuellement en place et le déploiement de nouvelles caméras sur le territoire de la commune au niveau des carrefours Sud et Nord de la RD 933, avec un montant de 11 440 € HT,
- ~ de solliciter une subvention aussi élevée que possible au titre de l'appel à projets 2022 du Fonds Interministériel Pour la Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) au niveau du programme vidéoprotection, sur la base du montant précité,

- ~ de dire que les dépenses seront inscrites à l'opération n° 201603 « Vidéoprotection » - article 21538 « Autres réseaux » du budget.

- **ENTEND** le compte-rendu des commissions communales relatives à l'Urbanisme des 17 janvier, 31 janvier et 14 février 2022 ; à la Sécurité / Transport scolaire / Affaire militaire du 18 janvier 2022 ; aux Bâtiments communaux / Voirie / Réseaux du 20 janvier 2022 ; aux Affaires scolaires du 10 février 2022 ; à la Communication / Culture / Animation / Jeunes / Sport du 13 février 2022 et aux Finances du 18 février 2022.

ENTEND le compte rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux.

SÉANCE DU 18 MARS 2022

Présents : T Michal – F Imbert – C Beguet – N Feltrin – B Doucet-Bon - JM Gimaret - C Feltrin – B Sainclair – F Serrurier – L Wynarczyk - B Monel – M Chaube.

Excusés : V Gelas (pouvoir à T Michal) – P Brunel – S Chartier (pouvoir à C Feltrin)

Absent :

Secrétaire de séance : C Beguet

Le Conseil Municipal :

EST INFORMÉ des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations concernant :

- ~ la renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur les deux transactions reçues portant sur un immeuble non-bâti sis 347 chemin des Tullés et un immeuble bâti sis 50 allée des Chênes.

- **ACCUEIL** Mmes Patricia GORDILLO et Véronique GOUTELLE, bénévoles à la bibliothèque, pour la présentation du rapport d'activités 2021 de la Bibliothèque municipale.

- **APPROUVE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, la modification du règlement de la salle polyvalente.

- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité,
 - ~ d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture de papier,
 - ~ d'autoriser l'adhésion de la commune au groupement de commandes relatif à la passation d'un marché de fourniture de papier,
 - ~ de désigner Monsieur Thierry MICHAL comme représentant de la commune au sein de la Commission d'Etudes des Offres,
 - ~ d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement, et tous autres documents éventuellement nécessaires, qui en découleraient.

- **ÉTABLIT** les tours de rôle du bureau de vote pour les élections présidentielles des 10 et 24 avril.

- **ENTEND** le compte-rendu des commissions communales relatives à l'Environnement / Agriculture du 22 février 2022 ; à l'Action sociale du 24 février 2022 ; à l'Urbanisme du 28 février 2022 et au Personnel communal du 03 mars 2022.

- **ENTEND** le compte rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux.

SÉANCE DU 15 AVRIL 2022

Présents : T Michal – F Imbert – C Beguet - N Feltrin – B Doucet-Bon - P Brunel – JM Gimaret - C Feltrin – F Serrurier – L Wynarczyk - B Monel – S Chartier – M Chaube.

Excusés : V Gelas (pouvoir à T Michal) – B Sainclair (pouvoir à F Imbert)

Absent :

Secrétaire de séance : B Doucet-Bon
Le Conseil municipal

- **EST INFORMÉ** qu'aucune décision n'a été prise par Monsieur le Maire, dans le cadre de ses délégations, depuis le conseil municipal du 18 mars 2022.

- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, au titre du budget principal, d'affecter la somme de 181 455,21 € en recettes d'investissement (article 1068) permettant de couvrir le déficit cumulé d'investissement, et de reporter la somme de 231 393,86 € en excédent de fonctionnement (article 002).

- **VOTE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, les taux de fiscalité sans augmentation, soit 28,26 % pour la taxe foncière propriété bâtie et 55,26 % pour la taxe foncière propriété non bâtie, donnant un produit attendu des taxes à taux voté de 347 414 € et un montant prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale de 381 388 € (avec la taxe d'habitation sur les locaux non affectés à la résidence principale, les allocations compensatrices, le versement du coefficient correcteur et en enlevant la contribution au fonds national de garantie individuelle des ressources).

- **ADOpte**, après vote à mains levées, à l'unanimité, le budget 2022 (1 168 505 € en dépenses et recettes de fonctionnement ; 886 458 € en dépenses et recettes d'investissement), avec le vote des crédits inscrits au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et de la section d'investissement avec opérations, et autorise Monsieur le Maire, à procéder aux mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite maximum de 7,5% pour l'année 2022.

- **DÉCIDE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, au titre du budget annexe « Locaux commerciaux », d'affecter la somme de 9 137,93 € en recettes d'investissement (article 1068) et de reporter la somme de 12 561,87 € en recettes de fonctionnement (article 002) du budget annexe Locaux commerciaux.

- **ADOpte**, après vote à mains levées, à l'unanimité, le budget annexe Locaux commerciaux de l'année 2022 (28 007 € en dépenses et recettes de fonctionnement ; 35 038 € en dépenses et recettes d'investissement) avec le vote des crédits inscrits au niveau des chapitres tant en fonctionnement qu'en investissement et autorise Monsieur le Maire, à l'intérieur de chaque chapitre, à effectuer les virements de crédits qui seraient nécessaires et à ouvrir en cas de besoin de nouveaux articles.

- **VOTE**, à mains levées, à l'unanimité, au titre de l'année 2022, les subventions aux associations.

- **AUTORISE**, après vote à mains levées, à l'unanimité, Monsieur le Maire à déposer et à signer, au nom et pour le compte de la commune, la demande d'autorisation d'urbanisme relative à la transformation d'une salle communale en logement, ainsi que tout document nécessaire pour son instruction et son obtention.

- **ENTEND** le compte-rendu du Conseil d'école du 17 mars 2022.

- **ENTEND** le compte-rendu des commissions communales relatives à l'Urbanisme des 14 mars et 1^{er} avril 2022 ; aux Affaires scolaires des 05 et 07 avril 2022 et aux Bâtiments communaux / Voirie / Réseau du 08 avril 2022.

- **ENTEND** le compte rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux.

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL À 20h30

20 mai et 24 juin 2022

Les réunions du Conseil Municipal sont publiques

DERNIÈRE MINUTE CLUB DE L'AMITIÉ



Malgré les cas de Covid qui ont impacté quelques participants, le Club a maintenu tant bien que mal ses activités récréatives.

Nous avons fêté notre seul conscrit de la classe en 2, Albert Lacour, qui a reçu un coffret de vins pour ses 70 ans...

Nous avons malheureusement déploré le décès de notre ami Michel Belgy, farinois d'adoption.

Mais nous avons accueilli une pétillante nouvelle adhérente, Christiane Hazillon..

Le Club est ouvert à toutes et tous, retraité(es) ou non.



DÉCHETS VERTS

Smidom
Veyle Saône

SIMPLIFIER LE DÉPÔT DE VOS DÉCHETS VERTS !

Une plateforme de dépôt au sol des déchets verts est désormais accessible à tous les usagers du Smidom sur le site de DCR 01 à Baneins.

Conditions de dépôts pour les particuliers uniquement :

1 - Enregistrement de l'immatriculation du véhicule à jour auprès du Smidom.

2 - Présentation sur place de votre badge particulier d'accès déchèterie.

C'EST GRATUIT, PROFITEZ-EN !

Smidom.org

DERNIÈRE MINUTE

À VOS AGENDAS :

- **Marché** : tous les jeudis à partir de 15h, sous la Halle :
 - **Nouveau** : Gourmandises **Karrément Kroquant**
 - Un rémouleur **Aiguise tout** tous les 3èmes jeudis du mois
 - Rôtisserie au feu de bois **FB Rôtisserie** tous les 15 jours
 - Produits laitiers **Ferme Désiris**
 - Un fromager vente à la coupe **Quentin Richard**
 - Un caviste **Vins par là**
 - Produits italiens **La botte secrète**
 - Un fromager, fromages de chèvres **La ferme Seigneret**
 - Un fromager **Les brebis de Julien**
 - Un primeur **Le marché de Karine et Michel Delorme**
 - Un artisan charcutier traiteur **La Maison Ostler**
 - Produits cosmétiques + bougies **MaDamlaBio**
- **Fête du poulailler** dimanche 22 mai à 11h
- **Élections législatives** dimanches 12 et 19 juin de 8h à 18h
- **Fête de la pêche** samedi 25 juin à 9h
- **Fête des associations** dimanche 3 juillet de 10h à 15h sur le terrain de foot.
- **Brocante Messimy** dimanche 25 septembre

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

12 et 19 juin 2022

de 8h à 18h



BROCANTE DE MESSIMY

Pour le grand retour de notre brocante, on vous attend nombreux le dimanche 25 septembre !



Vite, je vais à la boîte aux lettres !

Vous avez une suggestion,
une question,
une idée...

CONFIEZ LES NOUS.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

NOM/PRÉNOM :

MAIL et/ou TÉL :

Seules les demandes identifiées seront prises en compte.



